

ASSEMBLÉE NATIONALE

DE SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 481)

AMENDEMENT

N ° CS531

présenté par

M. Boucard, M. Brigand, M. Fabrice Brun, Mme Corneloup, M. Ray, M. Le Fur, M. Rolland,
Mme Gruet, M. Lepers, Mme Petex et M. Ceccoli

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3 BIS, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
